



SOMMAIRE

Message du Président 2

Gérald Cretegny
Président du Conseil de Fondation

Chambre consultative 3

Isabelle Guzzon
Présidente de la Chambre consultative

Éclairage 4-7

Sylvie Lacoste
Secrétaire générale

La FAJE en chiffres 8-14

Anastasia Avilés Benítez
Responsable Finances - adjointe de direction

Cédric Bonzon
Contrôleur de gestion, chargé de projets

Organisation de la Fondation 15-17

Conseil de Fondation
Chambre consultative
Secrétariat général

Anita Colombo Stettler
Marie-France Perren
Assistants de direction

Contacts 18

MESSAGE DU PRÉSIDENT

Consolidons !

Après la crise sanitaire de 2020, l'année 2021 affichait les signes de reprise des activités économiques par l'augmentation de la participation des employeurs au financement de la FAJE, résultant de la progression de la masse salariale tous secteurs confondus dans le canton de Vaud, ainsi que la croissance des besoins des familles visible à travers l'évolution des listes d'attente des structures d'accueil. L'année 2022 confirme cette tendance que l'on retrouve dans l'étude « Évaluation des besoins en matière de places d'accueil des enfants dans le Canton de Vaud à 5 et 10 ans » réalisée par MICROGIS SA et Evaluanda en 2018 et réactualisée en 2022 [résultats publiés en avril 2023]. Le nombre de familles vaudoises dont l'un des parents consacre 100% de son temps au foyer a fortement diminué pour atteindre 16.5% (moyenne nationale : 20.9%). À l'inverse, le nombre de familles dont les deux parents travaillent à 100% atteint aujourd'hui 16.3% (moyenne nationale : 10.4%).

Incluant d'autres facteurs déterminants, l'étude démontre que l'évolution sociologique des familles s'inscrit dans la durée et qu'elle a un effet direct sur les besoins en places d'accueil. Si la crise sanitaire et les incertitudes qui l'ont accompagnée ont pesé sur l'octroi des investissements nécessaires dans ce domaine, nous constatons que l'année 2022 marque le retour de la création de nouvelles places d'accueil répondant aux demandes des familles vaudoises. La FAJE est consciente des sommes importantes que les communes et les réseaux engagent pour offrir à leur population des équipements de qualité en nombre suffisant. Elle est soucieuse que ces investissements ne soient pas purement et simplement mis à charge des familles et nuisent ainsi à l'accessibilité financière des places d'accueil voulue par le législateur à l'art. 1.a LAJE. La FAJE a réintroduit l'aide à la pierre, une mesure de soutien des réseaux pour leurs investissements immobiliers en faveur de l'accueil de l'enfance de 2022 à 2026.

La FAJE a fait également appel pour le canton de Vaud au fonds de la Confédération qui soutient financièrement les cantons et les communes qui augmentent leurs subventions à l'accueil extra-familial des enfants afin de réduire les coûts à la charge des parents. Cela a permis de réduire substantiellement par un rabais de 20% la facture des parents auprès des structures d'accueil pour le mois de novembre 2022.

L'accueil en milieu familial (AFJ) est inégalement répandu dans le canton. Le ratio d'heures AFJ facturées par réseau par rapport au total des heures que celui-ci facture pour tous les types d'accueil se situe dans une fourchette allant de 2.7% à 32.1%. C'est soit un secteur indispensable pour certains réseaux ou une alternative

intéressante en termes de souplesse et de proximité au secteur institutionnel de l'accueil pour d'autres. La diminution du nombre d'accueillant-e-s inquiète tout comme celle du nombre d'enfants accueillis. Le soutien complémentaire accordé par la FAJE à l'accueil familial de jour en 2022 et les réflexions qui ont émané des partenaires de cet accueil ont déclenché un bouquet de propositions innovantes au sein des réseaux en faveur de l'amélioration de l'attractivité de cette activité et invitant au changement des représentations que les professionnel-le-s et les familles se font de ce type d'accueil.

Au moment d'écrire ces lignes mon mandat à la présidence de la FAJE se termine (31.03.2023). Je souhaite encore une fois saluer l'équilibre érigé en principe fondamental qui prévaut au cœur de la Fondation pour l'Accueil de Jour des Enfants. L'État, les communes, les employeurs et les milieux intéressés représentés à parts égales au sein du Conseil endossent ensemble la responsabilité d'une mission :

Celle de développer l'accueil de jour des enfants pour répondre aux besoins des parents qui doivent concilier vie professionnelle et vie privée. Cette mission est ce fil rouge qui relie toutes les activités de la Fondation.

La mission que nous menons nous conduit à collaborer avec de nombreuses personnes et institutions. À ce titre, je me rallie aux remerciements formulés par Madame Sylvie Lacoste, Secrétaire générale, en page 7 du présent rapport.

Je tiens également à saluer l'engagement et l'intelligence des membres du Conseil de Fondation, leur capacité à débattre et leur culture du consensus. Je remercie notre Secrétariat général et les personnes qui le composent pour leur engagement et la qualité de leur travail et de leur accueil. Enfin, je remercie Mme Sylvie Lacoste, Secrétaire générale, pour son investissement, son énergie et les compétences qu'elle met à disposition de la FAJE.



Gérald Cretegy
Président du Conseil de Fondation

LA CHAMBRE CONSULTATIVE



Isabelle Guzzon
Présidente de la
Chambre consultative

Composée de 27 puis rapidement de 28 membres pour démarrer cette nouvelle législature, la Chambre consultative s'est vu accueillir une nouvelle présidence ainsi que de nouvelles instances telles que les écoles de formation, HETSL et esede, de nouveaux réseaux d'accueil de jour et la Fondation de Verdeil.

Après avoir pris le temps de faire connaissance, la première plénière a été l'occasion pour les membres de proposer des thématiques et sujets qu'ils souhaitaient voir aborder durant les prochaines années. Ce brainstorming a été efficient et a pu mettre en lumière de nombreuses préoccupations communes, telles que le concept de qualité dans l'accueil de jour, les partenariats entre l'accueil de jour et l'école et l'application du concept 360°, la difficulté de compréhension du dispositif d'accueil et la place accordée aux familles, le coût pour celles-ci ou encore la pénurie de personnel formé.

C'est finalement la qualité sous toutes ses déclinaisons qui occupera cette année 2022. Résultant de la synthèse des interventions de l'assemblée plénière de mars, 3 ateliers ont été organisés afin d'aborder les éléments qui y contribuent soit : la qualité au travers des professionnel-le-s de l'enfance, la place accordée à la question de la gouvernance des institutions et des réseaux et le type d'environnement participant à l'intégration d'un enfant et à son bien-être. Au vu de l'implication importante de chaque instance dans ces travaux et de la richesse des éléments apportés, la Chambre a souhaité pouvoir partager son contenu avec les services et organes concernés par ces objets de réflexion.

La DGEJ, la DGE0, l'EIAP, l'ESSIL, l'OAJE et la FSAE nous ont fait l'honneur d'accepter cette invitation et ont rejoint la Chambre pour la 3ème plénière. Il leur a été rapporté les derniers exercices de nos membres et leurs observations. Nous pouvons nous vanter d'avoir pu assister à des débats avertis et à une écoute active de toute part.

Il en est ressorti la nécessité de travailler sur un référentiel commun à tous et pour cela, de faire preuve de créativité.

Dans ce cadre, il a été évoqué la possibilité de lancer les assises générales de l'enfance. La Chambre consultative a la chance d'être composée d'instances soucieuses de garder l'enfant au centre de ses intentions et de regorger de professionnel-le-s compétent-e-s et avides de partages. Elle a toutes les cartes en main pour faire émerger de nouveaux projets.

Pour sa dernière séance de l'année, le Conseil de Fondation a souhaité interpeller la Chambre sur la notion de taille optimale des réseaux, en lien avec le sujet déjà abordé de la gouvernance ainsi que celui de la lisibilité du dispositif d'accueil de jour des enfants. En effet, la FAJE a pour mission, entre autres « de coordonner et de favoriser le développement de l'offre en matière d'accueil de jour, notamment en fixant des objectifs ; ceux-ci visent à l'extension des réseaux d'accueil de jour à une taille optimale et à la pleine couverture du territoire cantonal ». Le sujet étant très complexe et sensible, il n'a pas été possible d'apporter une définition claire au terme de « taille optimale » ni d'identifier les dimensions ou facteurs qui permettraient de l'appréhender. Cependant, les vécus des réseaux représentés et des considérations générales ont pu être rapportés au Conseil afin d'alimenter ses prochaines réflexions.

Les représentants, réunis à la Chambre consultative, ont été animés tout au long de l'année par l'envie de pouvoir échanger et partager les compétences et les connaissances des instances qu'ils représentent. La Table ronde, inscrite dans le programme de législature 2022-2027 du Conseil d'État, en fournira peut-être une autre occasion et la Chambre a formellement fait savoir son intérêt à y participer. Il va sans dire que l'année 2023 s'annonce à nouveau enrichissante et productive.

SECRETARIAT GÉNÉRAL

Coup de projecteur sur 2022

- Une année de reprise des projets et de la croissance, tant dans les réseaux d'accueil de jour qu'au sein de la Fondation.
- Deux nouveaux réseaux ont vu le jour, issus de la reconfiguration du réseau RÊVE (Vevey et environs). Le Réseau LAC, regroupant La Tour-de-Peilz et les communes du Cercle de Corsier et le réseau d'accueil des enfants de la Ville de Vevey.
- Quelques changements de personnes au sein du Conseil de Fondation et de la Chambre consultative faisant suite à des départs en cours de mandat. M. Andreas Sutter a intégré le Conseil de Fondation en sa qualité de représentant de l'association des communes vaudoises (AdCV), Mme Frédérique Beauvois a remplacé Mme Marie-Pierre van Mullem, déléguée à la Chambre consultative en qualité de représentante des milieux parentaux (Association des parents d'élèves vaudois) puis a renoncé à son mandat à l'été. Mme Isabelle Guzzon, représentante de la FSAE au sein de la Chambre consultative en est devenue la présidente en remplacement de Valérie Denisart et a intégré le Conseil.

[+ 19.4% entre 2008 et 2021, soit une moyenne annuelle de 1.4%]; une présence massive des mères sur le marché du travail (78%) et des taux d'occupation qui ne cessent d'augmenter (66% exercent entre 50 et 89%). La part des ménages parentaux dont seul un des parents travaille s'est réduite de 19% en 2015 à 16.5% en 2022.

Les réseaux d'accueil de jour l'ont bien compris, même si les ressources financières à disposition et le manque de disponibilité de locaux ne permettent pas toujours d'aboutir les plans de développement initiaux.

L'actualisation des résultats de l'étude MICROGIS SA et Evaluanda de 2018 portant sur l'élaboration d'un modèle prévisionnel des besoins à moyen et long terme livrera ses conclusions en mars 2023, permettant ainsi de mesurer la progression de l'offre et l'évolution du modèle d'analyse. Dans l'intervalle, la FAJE ne cesse d'augmenter la part de subventionnement qu'elle assure, passant de 13.5% de couverture de la totalité des investissements de l'accueil de jour en 2015, à une moyenne de près de 20% en 2022.

Si chacun est convaincu aujourd'hui de l'importance de cette politique publique, tant dans le cadre de la conciliation vie familiale - vie professionnelle, que dans le travail de prévention, d'intégration et de socialisation, chacun des contributeurs principaux, communes et parents, estime néanmoins que la facture est lourde, freinant par là-même les velléités et le potentiel de croissance.

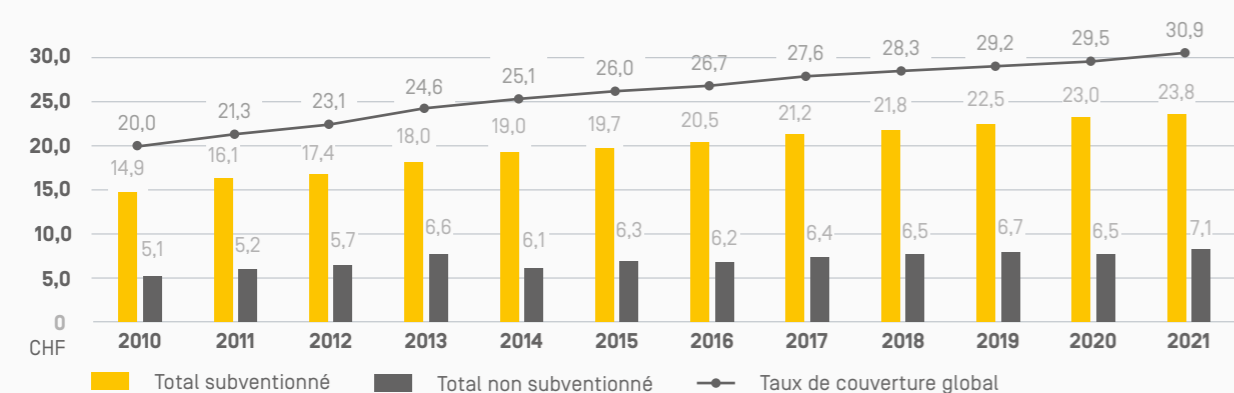
La FAJE dans la mesure de ses moyens mène des actions de financement destinées à soulager tant les communes que les parents, comme vous le verrez plus loin.

Principaux axes d'activité

1) La reprise de la croissance des places d'accueil se confirme

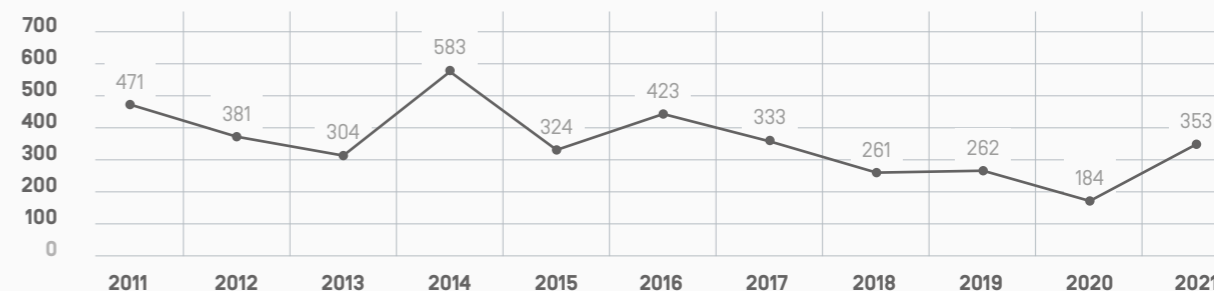
La pression qui s'exerce sur la demande en placement d'accueil ne faiblit pas, loin de là. Trois facteurs contribuent à ce phénomène : la croissance démographique vaudoise qui se situe régulièrement au-dessus de la croissance helvétique

Évolution globale du taux de couverture en préscolaire [subventionné et non subventionné] 2010-2021



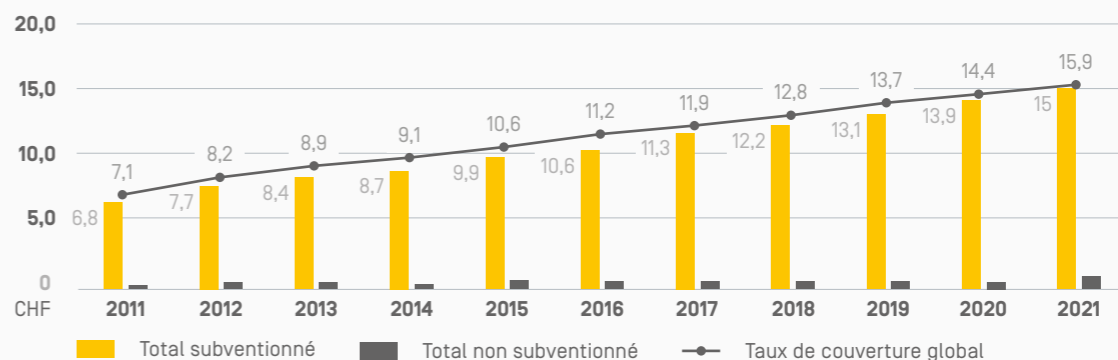
La couverture des besoins augmente de manière continue, avec en moyenne une progression de minimum 1 point de taux de couverture par année. Le secteur privé contribue de manière significative à la couverture des besoins, mais la part couverte reste relativement stable

Nombre de places plein temps créées en préscolaire/an



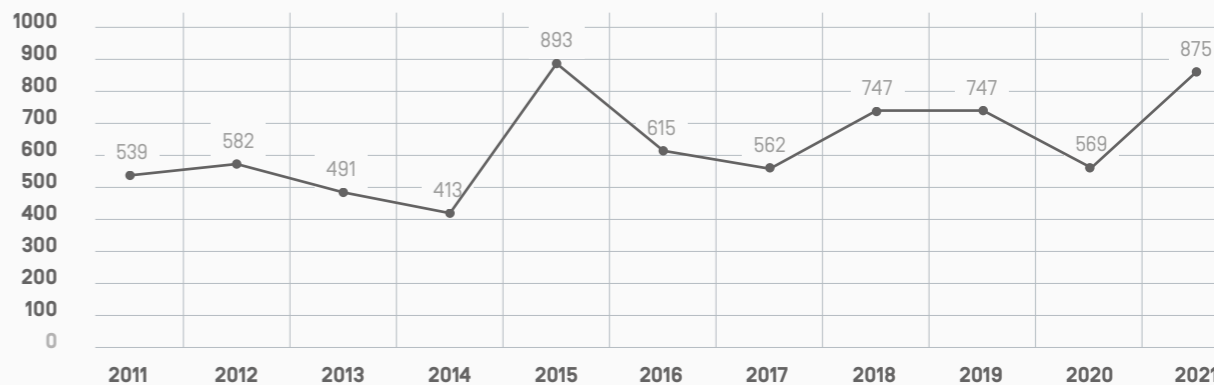
Le graphique ci-dessus démontre que la capacité à créer et financer des places en préscolaire tourne autour de 300 à 350 places/an. Deux exceptions statistiques, en 2011 et 2014. Après un ralentissement marqué en 2020, un rebond s'est produit en 2021 et se confirme en 2022 (les statistiques ne seront disponibles qu'à l'été 2023).

Évolution globale du taux de couverture parascolaire [subventionné et non subventionné] - 2011-2021



La croissance du taux de couverture en parascolaire se poursuit à un rythme régulier, mais est souvent inférieur à 1 point/an. L'offre couverte par le secteur privé reste marginale dans ce secteur.

Création de places plein temps parascolaires entre 2011 et 2021



Une forte accélération s'est produite en 2015 et 2021, avec près de 900 places plein temps créées. La recherche de locaux permettant « d'héberger » le parascolaire semble être moins ardue en raison de l'implantation fréquente des structures parascolaires à l'intérieur ou à proximité des bâtiments scolaires. Les investissements nécessaires sont en général inférieurs.

2] Renforcement et diversification des soutiens financiers

2022 a encore vu croître d'un point le taux de la contribution sociale, de 29 à 30% de la masse salariale du personnel éducatif. Cela porte le taux global à 32 ou 33% pour les réseaux pratiquant des rabais fratrie de 20 ou 30%.

Le deuxième volet du renforcement du subventionnement de l'accueil en milieu familial s'est également déployé, permettant pour la première fois de subventionner la masse salariale des accueillant-e-s, à raison de 8%. L'impact financier est illustré dans les informations financières communiquées en dernière partie du rapport annuel.

Il convient d'ajouter au dispositif de subventionnement une nouvelle catégorie de soutien, l'aide à la pierre, distribuée entre les années 2009 et 2012. Les modalités de financement ont été revues, mais le programme instauré pour une durée de 5 ans, permet d'alléger les investissements consacrés par les communes et associations dans la construction et la rénovation de structures d'accueil de jour. Une dotation de 4 millions/an sera consacrée à cet effet.

3] L'accessibilité financière et la réduction de la contribution des parents

La Confédération, dans le cadre de sa politique de soutien à l'accueil extrafamilial des enfants, a mis en place pour la période 2018-2023, un fonds de soutien aux cantons qui adoptent des mesures de réduction de la contribution des parents pour le pla-

cement de leur(s) enfant(s). Le Canton de Vaud et la Fondation pour l'accueil de jour des enfants ont donc soumis une demande lors de l'introduction du dispositif mentionné.

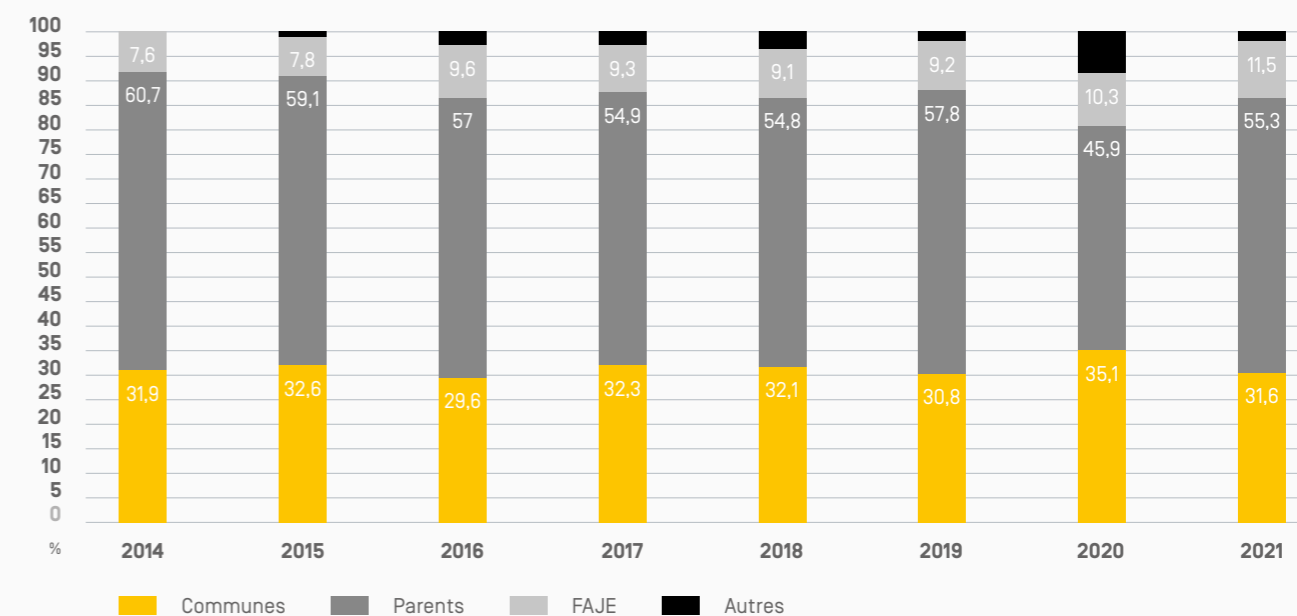
Le dossier a été considéré comme répondant aux critères d'obtention dudit soutien et la Fondation a reçu une première contribution financière fédérale en novembre 2021.

Le programme de subventionnement de la Confédération s'étale sur trois années et permet à la FAJE d'introduire des mesures de réduction complémentaire de la facture parentale, étant précisé qu'il s'agit pour certaines de mesures pérennes, et pour d'autres de mesures ponctuelles. La mesure pérenne concerne un subventionnement incitatif en vue d'obtenir le renforcement des rabais fratrie pratiqués par les deux tiers des réseaux d'accueil [26/33 réseaux]. La plupart offrent une réduction de 20% dès deux enfants placés, mais 6 réseaux sont passés à 30% de réduction en pareil cas.

La deuxième mesure a marqué les esprits des parents vaudois plaçant leurs enfants en accueil subventionné. La facture reçue pour les prestations d'accueil du mois de novembre 2022 a été réduite de 20%, sans qu'aucune démarche administrative ou condition particulière n'ait été posée. Un bulletin informatif était joint à la facture pour expliquer aux parents cette démarche exceptionnelle. C'est un montant de CHF 4'671'249 qui a ainsi pu être économisé par les parents vaudois.

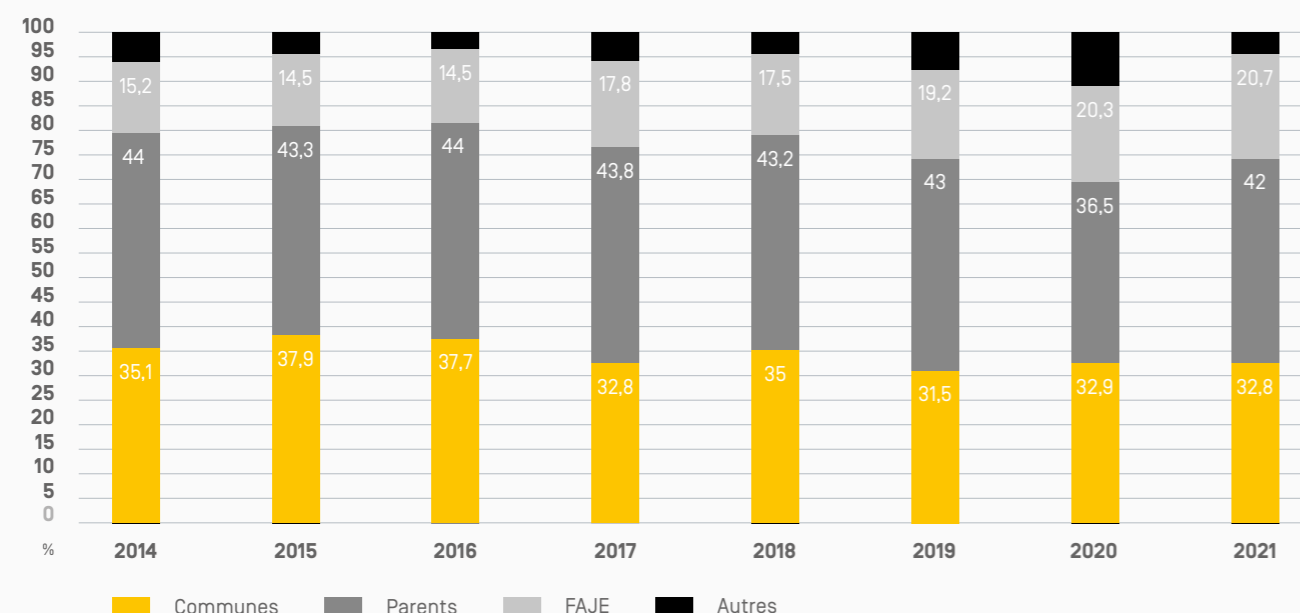
La subvention fédérale permettra à la FAJE de renouveler l'opération en novembre 2023.

Accueil familial - Répartition du coût de l'accueil collectif médiane



L'écart est plus significatif encore en accueil familial de jour (graphique ci-dessus). Les parents assument le 88% du coût dans l'un des réseaux tandis qu'à l'autre extrême, les parents n'en couvrent en moyenne que le 30%.

Accueil collectif - Répartition du coût de l'accueil collectif médiane



Les graphiques permettent de comprendre comment le coût global de l'accueil collectif et familial se répartit entre tous les contributeurs : Communes / Parents / FAJE / Autres [OFAS, entreprises, APG, etc.]. La valeur médiane ne dit rien des disparités entre réseaux, puisque dans certains d'entre eux les parents ne participent au coût de l'accueil qu'à hauteur de 18.8% alors que dans d'autres, ils couvrent 56.8% du coût pour l'accueil collectif.

La thématique de l'accessibilité financière de l'accueil de jour reste donc une préoccupation majeure pour l'ensemble des contributeurs. Chacun d'entre eux détient une partie de la solution, tant que des mesures fédérales à l'étude ne viennent pas soutenir les efforts pour en réduire le poids pour les parents.

Nous ne saurions terminer ce bref rappel des thématiques et projets 2022, sans saluer la qualité du partenariat établi avec les 33 réseaux d'accueil de jour des enfants et leur association faîtière (FRAJE) ainsi que l'ensemble des acteurs et partenaires qui à un moment ou un autre se sont impliqués dans le développement des missions d'accueil de l'enfant. Nous saluons également pour leur contribution les employeurs vaudois, les services de l'État de Vaud, en particulier l'OAJE (Office de l'accueil de jour des enfants) et Statistique Vaud, le DCIRH (Département de la culture, des infrastructures et des ressources humaines), sans oublier le soutien indéfectible de la Fondation d'aide sociale et culturelle de la Loterie romande.

PERSONNEL DE LA FAJE

Au 31 décembre 2022, cinq personnes, totalisant 3.80 ETP (équivalent temps plein), assurent le fonctionnement du Secrétariat général de la Fondation.



Sylvie Lacoste
Secrétaire générale

LA FAJE EN CHIFFRES

Ressources financières

Contribution de l'État de Vaud

La contribution cantonale annuelle est déterminée en pourcentage de la masse salariale du personnel éducatif et des coordinateurs/-trices de l'accueil familial. Elle inclut :

1. Un montant de CHF 2'400'000 affecté au fonds d'aide au démarrage. Il provient du fonds d'aide à l'enfance alimenté par les taxes perçues par l'État sur les loteries, tombolas et lotos (art. 60 LProMin).
2. Une contribution ordinaire en 2022 de CHF 74'663'897 à laquelle s'ajoute le correctif résultant de la clôture de l'exercice 2021 de CHF 2'311'099 (en faveur de la FAJE).

Ces montants sont enregistrés en recettes dans les comptes 2022. Ils totalisent CHF 79'374'996, et représentent le 53% des ressources de la FAJE.

À ce montant s'ajoute, conformément à l'art.45 b al.3 LAJE, la contribution de l'État en sa qualité d'employeur, versée au Fonds de surcompensation pour un montant de CHF 3'600'000 en 2022.

Contribution des employeurs

L'article 47 de la LAJE fixe le taux de contribution des employeurs à 0,16% de la masse salariale dès 2019. Le taux de contribution ne pourra être inférieur à 0,16% et toute modification du taux de contribution devra être annoncée avec un préavis de deux ans. Le montant final figurant dans les comptes 2022 s'élève à CHF 52'400'000, auquel doit

s'ajouter un montant de CHF 1'818'071 pour le correctif de l'exercice 2021. Le montant global représente donc CHF 54'218'071, soit une augmentation brute de 3.0% par rapport à 2021.

Contribution OFAS

Le programme de l'OFAS a été instauré pour la période 2018-2023. Les montants financent des projets visant à réduire la facture des parents tels que le subventionnement additionnel pour la mise en place ou l'augmentation des rabais fratrie instaurés par les réseaux. Un fonds a donc été créé en 2021 et il a été alimenté par les contributions de la Confédération en 2021 et en 2022.

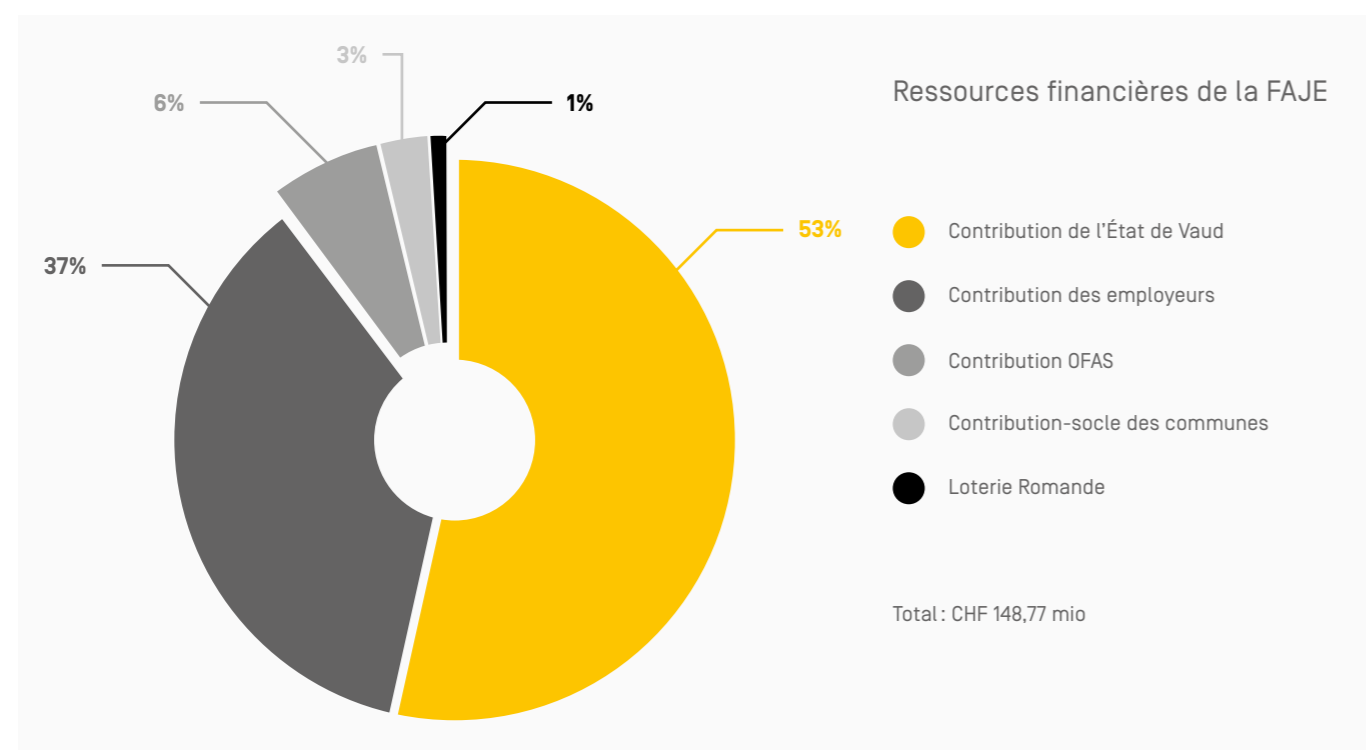
Pour 2022, le montant octroyé se monte à CHF 12'395'693, auquel un correctif 2021 de CHF 2'841'488 est retranché. Le montant final encaissé pour 2022 se monte donc à CHF 9'554'205.

Contribution-socle des communes

L'article 46 de la LAJE fixe à CHF 5 / habitant(e) la contribution-socle des communes. Le montant perçu pour 2022 s'est élevé à CHF 4'119'395, représentant une augmentation de 1.05% par rapport à l'exercice précédent.

Don de la Loterie Romande

La Loterie Romande a contribué au financement des aides au démarrage accordées pour la création de nouvelles places d'accueil à hauteur de CHF 1'500'000.



La FAJE en statistiques

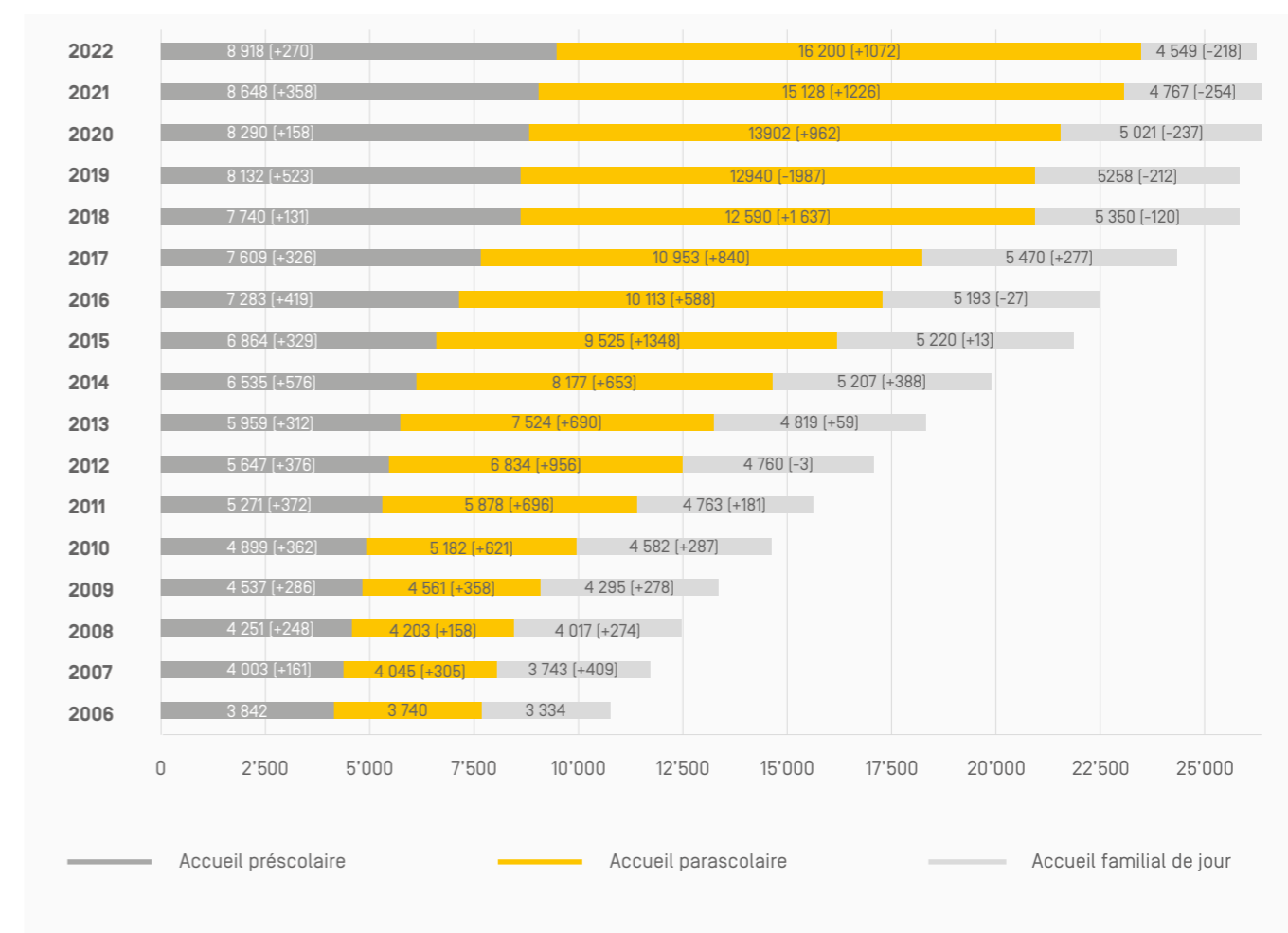
Places créées dans les 33 réseaux d'accueil de jour

Le nombre de places d'accueil est relevé de manière exhaustive par le service statistique de l'État de Vaud.

Le graphique ci-dessous illustre depuis la mise en œuvre de la LAJE début 2007, l'évolution du nombre de places subventionnées effectivement offertes dans le canton et annoncées par les réseaux dans le cadre de l'enquête statistique annuelle consacrée à l'accueil de jour des enfants.

Bien que les chiffres 2022 ne soient à ce stade que provisoires, les résultats font apparaître, tant dans le domaine de l'accueil collectif préscolaire que parascolaire, une reprise significative de la croissance des places. Ainsi entre 2021 et 2022, **270 places** supplémentaires ont été offertes en préscolaire tandis qu'en parascolaire, l'augmentation est particulièrement sensible, avec **+1'072 places offertes** durant la même période. Il ne s'agit pas là de places plein temps, mais de la capacité maximale d'accueil à midi. Pour ce qui touche à l'accueil familial de jour, nous constatons une légère réduction du nombre de places autorisées. La répercussion sur le nombre de places offertes en AFJ est moins sévère mais sera confirmée lors de la consolidation des données statistiques.

Ainsi, depuis l'introduction de la LAJE, ce sont plus de **17'536** places d'accueil collectif et **1'215** places d'accueil en milieu familial qui ont été créées, grâce aux efforts et contributions d'un large réseau d'acteurs concernés.



Utilisation des fonds

Subventions ordinaires aux réseaux

Les subventions ordinaires pour l'accueil collectif versées aux réseaux en 2022, se montent à CHF 112'173'008. À ce montant il faut soustraire les correctifs des décomptes 2021 (en faveur de la FAJE) pour un montant de CHF 759'455. La progression entre 2021 et 2022 est de CHF 8.96 millions, soit +8.7%. Deux éléments expliquent cette hausse :

1. Le taux de subventionnement socle aux réseaux pour l'accueil collectif est passé en 2022 de 29% à 30% de la masse salariale du personnel éducatif.
2. Une incitation supplémentaire au rabais fratrie a été mise en place.

À noter que la subvention ordinaire comprend un montant pour l'incitation au rabais fratrie. En 2022, ce montant a représenté CHF 7'867'109.

Subventions accueil familial de jour aux réseaux

Le dispositif de subventionnement aux réseaux pour l'accueil en milieu familial a été modifié en 2021 avec un déploiement des mesures sur deux ans. Il se décline en 4 modalités :

- a. La prise en charge du salaire des coordinatrices/teurs (y.c charges patronales) dans la limite des taux d'encadrement définis dans les directives cantonales (1 EPT/50 AMF)
- b. Un forfait administratif de CHF 80'000 par EPT de coordinatrice/teur

c. Un financement de base de 8% du salaire déterminant AVS des accueillant.e-s en milieu familial + les charges patronales

d. Un bonus de CHF 1'000 par accueillant.e engagé.e dans l'année (financé par le fonds d'aide au démarrage)

C'est un montant de CHF 9'196'376 qui figure dans les comptes 2022 et représente une augmentation du subventionnement de 19.9% par rapport à 2021. En ce qui concerne les correctifs des décomptes 2021, ils se montent à CHF 677'298 en faveur de la FAJE.

Organismes actifs dans l'accueil de jour

Conformément à la convention de subventionnement qui les lie à la FAJE, cette dernière a financé l'Association Partenaire Enfance et Pédagogie (PEP) et la Fondation Centre de Ressources en Éducation de l'Enfance (CREDE) qui contribuent à promouvoir la qualité dans l'ensemble des lieux d'accueil. Le montant global figurant dans les comptes 2022 est de CHF 1'121'261.

Aide au démarrage

Depuis 2009, l'aide au démarrage est allouée en complément de la subvention annuelle. Les montants accordés sont de CHF 9'500, distribués sur trois ans, par place d'accueil préscolaire et de CHF 4'500 par place d'accueil parascolaire créée pour les élèves de 1-6P et de CHF 5'500 par place destinée aux élèves de 7 et 8P. 278 places plein temps ont été financées en préscolaire et 553.92 places en parascolaire après pondération, dont 37.58 places pour les 7-8P.

Autres subventions

Aide à la pierre

Le Conseil de Fondation, conscient des charges d'investissement qui pèsent sur les communes lorsqu'elles décident de la création de places ou d'extensions de capacité, a réactivé en 2022 une catégorie de soutien, « l'Aide à la Pierre », octroyée entre 2009 et 2012. Les conditions d'octroi et les modalités de calcul ont été entièrement revues et permettront pour la période 2022-2026 de distribuer un montant maximal de 4 millions de francs/an. Un montant de CHF 639'300 a été distribué en 2022.

Accueil d'urgence

La FAJE a soutenu en 2022 le développement de l'accueil d'urgence sous deux formes :

1. En accordant une aide financière à la Croix-Rouge vaudoise pour ses prestations liées à la prise en charge à leur domicile d'enfants malades
2. En subventionnant, via les réseaux avec lesquels elles ont signé une convention, 71 structures de type jardin d'enfants, réparties dans 23 réseaux, la FAJE participe à la mission de socialisation et d'intégration des enfants et d'accueil d'urgence lors d'empêchement divers des parents

Le montant relatif à ces soutiens se monte à CHF 1'520'042 pour 2022.

Réduction de la facture parentale de 20% pour le mois de novembre

Le Conseil de Fondation, en lien avec la volonté de rendre plus accessible financièrement le placement d'un enfant, a décidé de financer une réduction de 20% de la facture parentale du mois de novembre 2022, grâce aux fonds obtenus de la Confédération.

Le montant global de cette opération s'élève à CHF 4'671'249 pour l'année 2022.

Programme d'impulsion

Destiné à favoriser l'émergence de projets permettant l'adaptation des prestations d'accueil à certaines catégories de besoins, le programme d'impulsion est doté d'un montant de CHF 3'300'000, soit CHF 100'000 par réseau. CHF 203'488 ont été distribués.

Subventionnement CCT

Une convention collective de travail du secteur Petite enfance a vu le jour en 2019. Afin d'encourager les réseaux et exploitants des structures d'accueil subventionnés à adhérer, le Conseil de fondation a admis jusqu'à fin 2024, d'octroyer une aide forfaitaire par structure adhérente de CHF 15'000 répartis sur 3 ans. CHF 225'000 ont été distribués à ce titre en 2022.

Subvention du personnel en formation

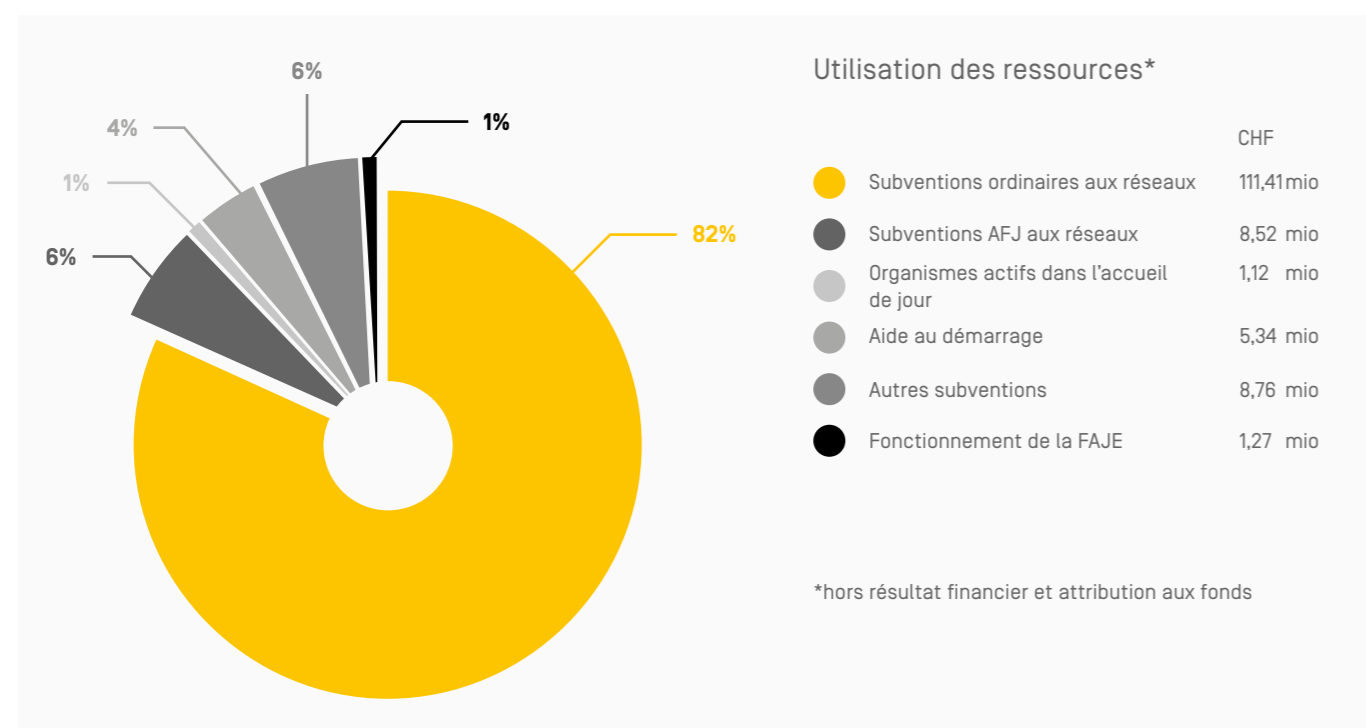
Le développement des places d'accueil implique de disposer de personnel formé en suffisance afin de conduire et animer les structures. Raison pour laquelle, un soutien de CHF 1'500 par personne en formation initiale certifiante est octroyé chaque année. CHF 1'209'597 ont été octroyés en 2022.

Subvention à l'inclusion

L'article 3.a de la Loi sur l'accueil de jour des enfants définit les missions des structures d'accueil de jour des enfants. Parmi celles-ci, la participation à l'inclusion des enfants à besoins particuliers est citée. La FAJE contribue dans son périmètre à favoriser l'accueil de ces derniers, en soutenant la fonction d'assistant.e à l'intégration préscolaire et parascolaire (AIPP), mise sur pied par la Fondation Coup d'Pouce. CHF 160'000 lui ont été attribués. Par ailleurs, la Fondation a souhaité financer l'introduction d'une fonction de coordinateur/coordinatrice à l'inclusion dans les réseaux, consacrée à la mise sur pied d'un concept transversal d'inclusion et au soutien aux directions pédagogiques. CHF 250'000 ont été distribués à ce titre.

Fonctionnement de la FAJE

Les frais de fonctionnement comprennent toutes les charges liées aux organes de la FAJE : le Secrétariat général (y compris des mandats divers), le Conseil de Fondation, la Chambre consultative et l'Organe de contrôle. Le total de ces charges représente un montant de CHF 1'269'562 en 2022.



Éléments financiers

Bilan au 31 décembre	2022	2021
Actifs	CHF	CHF
Avoirs		
Liquidités	10 732 165	18 911 660
Débiteurs		
Contributions à recevoir	29 299 164	21 566 040
Autres créances	10 408 559	410 890
Actifs immobilisés		
Titres et garanties de loyer	5 320 048	25 510
Total des actifs	55 759 936	40 914 100
Passifs	CHF	CHF
Engagements		
Aide au démarrage à payer	2 110 700	1 939 960
Aide financière exceptionnelle à payer	0	195 076
Aide à la pierre à payer	118 800	0
Aide au programme d'impulsion à payer	150 000	24 000
Aide à l'accueil d'urgence à payer	12 304	11 384
Réduction facture parentale 20% à payer	2 947 772	0
Autres engagements	184 712	117 795
Capital des fonds [fonds affectés]		
Fonds d'aide au démarrage	9846 297	0
Fonds d'aide à la pierre	3 360 700	0
Fonds d'impulsion	2 684 103	2 887 591
Fonds OFAS	10 324 089	7 044 100
Fonds propres		
Fonds d'égalisation	23 960 702	28 634 437
Capital	59 757	59 757
Excédent de produit	0	0
Total des passifs	55 759 936	40 914 100

Compte d'exploitation	01.01.2022 au 31.12.2022	01.01.2021 au 31.12.2021
Produits	CHF	CHF
Contributions		
Contribution-socle des communes	4 119 395	4 076 500
Contribution de l'Etat de Vaud	74 663 897	64 090 000
Contribution des employeurs	52 400 000	52 637 570
Contribution OFAS	12 395 693	9 000 000
Fonds d'aide à l'enfance	2 400 000	2 400 000
Loterie Romande	1 500 000	1 500 000
Autres produits	3 491	30 044
Total des produits	147 482 476	133 734 114

Compte d'exploitation

01.01.2022 au
31.12.2022

01.01.2021 au 31.12.2021

Charges	CHF	CHF
Subventions et études particulières		
Subventions ordinaires aux réseaux	-112 173 008	-103 216 933
Subventions AFJ aux réseaux	-9 196 376	-7 672 660
Organismes actifs dans l'accueil de jour	-1 121 261	-1 031 889
Aide au démarrage	-5 452 480	-6 406 320
Accueil d'urgence	-1 520 042	-1 465 635
Aide à la pierre	-639 300	0
Aide au programme d'impulsion	-203 488	-18 009
Subvention du personnel en formation	-1 209 597	-1 170 875
Réduction facture parentale 20%	-4 671 249	0
Autres subventions	-517 908	-1 691 823
Charges du Conseil de Fondation et de la Chambre consultative	-57 993	-61 951
Charges du Secrétariat général, mandats et études	-1 211 569	-807 126
Total des charges I	-137 974 271	-123 543 221
Correctif contribution Etat de Vaud exercice précédent	2 311 099	-253 650
Correctif contribution des employeurs année précédente	1 818 071	
Décompte subv. réseaux exercice précédent	1 436 753	3 765 487
Dissolution de provisions	0	5 654 941
Correctif aide au démarrage année précédente	114 880	12 000
Correctif contribution OFAS	-2 841 488	0
Total des charges II	-135 134 956	-114 364 443
Résultat courant	12 347 520	19 369 671
Résultat financier	-737 757	-27 195
Résultat avant variation des fonds affectés	11 609 763	-114 364 443
Attribution / utilisation fonds d'aide au démarrage	-9 846 297	1 970 128
Attribution / utilisation fonds d'aide à la pierre	-3 360 700	0
Attribution / utilisation fonds d'impulsion	203 488	18 009
Attribution / utilisation Fonds OFAS	-3 279 989	-7 044 100
Solde attribution / utilisation fonds d'égalisation	4 673 735	-14 286 513
Résultat annuel	0	0

L'ORGANISATION DE LA FAJE

Conseil de Fondation

Conseil de Fondation – CF

Composé de représentant-e-s des instances économiques et politiques contribuant au financement de l'accueil de jour – État, communes, employeurs – ainsi que de représentant-e-s de la Chambre consultative

- Fixe les objectifs et les priorités en matière de développement de l'accueil de jour
- Définit les conditions de reconnaissance des réseaux et en décide
- Octroie les subventions et les aides
- Adopte le budget et les comptes

Bureau du Conseil

- Supervise le fonctionnement opérationnel
- Prépare les séances du Conseil

Chambre consultative – CC

Composée de représentant-e-s des instances concernées par l'accueil de jour

- Se prononce sur les objets et thématiques soumis par le Conseil de Fondation
- Propose au Conseil des réflexions en lien avec l'accueil de jour des enfants

Bureau de la Chambre

- S'assure du suivi des réflexions et décisions de la Chambre
- Prépare les séances du plénum

Secrétariat général – SG

Soumet au Conseil de Fondation des propositions d'orientation stratégique et le soutient dans l'ensemble de ses missions. Il assure la direction opérationnelle de la FAJE, la gestion administrative et financière, prépare les délibérations du Conseil et assure la mise en œuvre des décisions arrêtées. Appuie la Chambre consultative dans ses travaux. Assure l'interface avec les réseaux.



Le Conseil de Fondation et sa Secrétaire générale

Organisation de la Fondation

Membres du Conseil de Fondation Au 31 décembre 2022

Président

Gérald Cretegnny

Membres du Bureau

David Payot, vice-président
Conseiller municipal de la Ville de Lausanne/
Direction de l'enfance, de la jeunesse et des quartiers
Représentant des communes

Jean-Hugues Busslinger
Directeur du département de la politique générale
Fédération patronale vaudoise
Représentant des milieux économiques

Anouk Friedmann
Directrice – Direction des aides
et assurances sociales (DIRAAS)
Représentante de l'État de Vaud

Isabelle Guzzon
Représentante de la Fédération vaudoise
des structures d'accueil de l'enfance (FSAE)
Présidente de la Chambre consultative

Membres

Dominique Allemann
Directrice Stratégie et Consulting API SA
Représentante des milieux économiques

Valérie Berset
Cheffe de l'Office de l'accueil de jour des enfants (OAJE)
Représentante de l'État de Vaud

Claude Borgeaud
Secrétaire général de la Faïtière des réseaux d'accueil
de jour des enfants du canton de Vaud (FRAJE)
Représentant de la Chambre consultative

Vincent Jaques
Municipal de Morges
Représentant des communes

Jeremy Kolly
Chef de projet égalité salariale, Bureau de l'égalité
entre les femmes et les hommes (BEFH)
Représentant de l'État de Vaud

Romaine Nidegger
Responsable de la politique, Chambre vaudoise
du commerce et de l'industrie (CVCII)
Représentante des milieux économiques

Andreas Sutter
Syndic de Tolothenaz
Représentant des communes

Frédérique Beauvois [jusqu'au 23 août 2022]
Représentante de l'association vaudoise
des parents d'élèves [apé-Vaud]
Représentante de la Chambre consultative

Secrétariat général

Sylvie Lacoste
Secrétaire générale

Anastasia Avilés Benitez
Responsable Finances - adjointe de direction

Anita Colombo Stettler
Assistante de direction

Laura Corbaz
Comptable - chargée de projets

Marie-France Perren
Assistante de direction

Chambre consultative

Membres de la Chambre consultative Au 31 décembre 2022

Présidente

Isabelle Guzzon
Fédération vaudoise des structures d'accueil
de l'enfance (FSAE)

Membres du Bureau

Loïc Haldimann [jusqu'au 30 septembre 2022]
AvenirSocial Vaud - Section petite enfance

Claude Borgeaud
Faïtière des réseaux d'accueil de jour des enfants (FRAJE)

Martin Schnorf
Réseaux du Nord vaudois (RAEDGE, RéAjy, Rymaje, Sainte-Croix)

Georges Chevallaz
Réseau Renens-Crissier

Marco Baiguini
Réseau Toblerones

Membres

Diego Pasquali
Association des responsables et des directeurs-trices
d'institutions vaudoises de l'enfance (ARDIVE)

Dario De Luca
Association des responsables de lieux d'accueil
pour écoliers (ARLAE)

Nathalie Schöni
Association vaudoise des parents d'élèves (Apé-Vaud)

Isabelle Henzi de Boissoudy
Association VaudFamille

Corinne Rochat
Centre de Ressources en Éducation De l'Enfance (CREDE)

Marc Gillet
Communauté d'intérêt pour l'accueil familial de jour (CIAFJ)

Fabio Lecci
Conseil des régions d'action sociale

Diego Lindlau Glejser
Croix-Rouge suisse - Section vaudoise

Gilles Lugin
École supérieure en éducation de l'enfance (esede)

Janick Chatelain
Entraide familiale vaudoise (EFV)

Snezana Olela
Espace santé-social Vaud

Roberto Finocchio
Fondation de Verdeil

Dominique Golay
Haute école de travail social et de la santé Lausanne (HETSL)

Emmanuelle Seingre
Insieme Suisse

Fabienne Guinchard Hayward
Partenaire Enfance et Pédagogie (PEP)

Michèle Theytaz Grandjean
Pro Familia Vaud

Anyà Stalla [jusqu'au 30 octobre 2022]
Pro Jour Vaud

Marie Christine Pitton
Réseau AJENOL (Nord-Ouest Lausannois)

Malorie Murisier
Réseau Enfants Chablais

Olivier Simon
Réseau EFAJE (Gros-de-Vaud et environs)

Claudia Mühlebach
Réseau-L (Lausanne)

Christoph Gerber
Réseau REBSL (Blonay-Saint-Légier)

Impressum

Conception Fondation pour l'accueil
de jour des enfants

Conception graphique trivialmass.com

Illustration couverture Anne Bory / anebory.ch

Photographies Anne-Laure Lechat

Impression Imprimerie de Vallorbe S.A.

Tirage 850 exemplaires

Parution Juin 2023

Avec le soutien de



faje

FONDATION
POUR L'ACCUEIL
DE JOUR
DES ENFANTS

